



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

publications

Question écrite n° 113894

Texte de la question

Mme Anny Poursinoff attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'importance de considérer les mares comme étant des éléments clés dans la constitution de la trame verte et bleue (TVB) issue du Grenelle de l'environnement (lois Grenelle I et II). Cet outil d'aménagement du territoire destiné à enrayer la perte de biodiversité en favorisant la continuité écologique s'applique à trois niveaux dont l'échelle régionale avec la création des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) (article L. 371-3 du code de l'environnement). La prise en compte des mares dans l'élaboration des SRCE est capitale pour obtenir un réseau écologique fonctionnel, c'est-à-dire capable d'assurer le maintien, le déplacement et la pérennité des espèces. En effet, la valeur patrimoniale de ces micro-zones humides n'est plus à démontrer : il s'agit de lieux de reproduction, d'alimentation et d'abri pour une multitude d'espèces souvent rares et protégées. La préservation des réseaux de mares (soit un maillage de mares suffisamment proches les unes des autres) dans les paysages agricoles, forestiers et urbains est donc prioritaire et urgent pour répondre aux objectifs des politiques publiques énoncées dans le Grenelle de l'environnement. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, elle souhaite savoir quelles mesures concrètes vont être prises afin de considérer les mares comme éléments constitutifs et indispensables à la création de la trame verte et bleue et à ses déclinaisons régionales, les SRCE.

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113894

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7515

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)